

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 septembre 2017 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Manon Robitaille, Frédéric Berthiaume

Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes. Karine Gauthier

Benoit Ferland, directeur général Jacques Robichaud, greffier

Absence: Margaret Lavallée

### 1. <u>Séance ordinaire</u>

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

#### 1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2017-09-14.168

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

#### <u>ADOPTÉE</u>

# 1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

### 1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier Appuyé par madame Manon Robitaille Et unanimement résolu

2017-09-14.169

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2017, tel que déposé.

#### **ADOPTÉE**



### 2. Affaires du Conseil

## 2.1 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires :

CONSIDÉRANT que pour l'année 2018, les séances ordinaires seront tenues le deuxième jeudi du mois, sauf exception ;

CONSIDÉRANT que le greffier donnera un avis public du contenu du calendrier :

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume Et unanimement résolu

#### 2017-09-14.170

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018, à 19h30, aux dates suivantes :

18	janvier	2018	12	juillet	2018
80	février	2018	09	août	2018
80	mars	2018	13	septembre	2018
12	avril	2018	11	octobre	2018
10	mai	2018	80	novembre	2018
14	juin	2018	13	décembre	2018

## **ADOPTÉE**

## 2.2 Date des ventes-débarras pour l'année 2018

CONSIDÉRANT l'article 11.4 du règlement de zonage numéro 1369 concernant le déroulement des ventes-débarras ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventesdébarras auront lieu en 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume Appuyé par madame Manon Robitaille Et unanimement résolu

#### 2017-09-14.171

DE FIXER la tenue des ventes-débarras (garage) pour l'année 2018 à la Ville de Deux-Montagnes, aux dates suivantes ;

- > 12 et 13 mai 2018
- 9 et 10 juin 2018
- > 14 et 15 juillet 2018
- > 11 et 12 août 2018
- > 1e, 2 et 3 septembre 2018

### **ADOPTÉE**



## 2.3 Renouvellement du portefeuille d'assurance générale 2017-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec et qu'elle doit renouveler son portefeuille d'assurance pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile et unanimement résolu

2017-09-14.172

DE RENOUVELER le portefeuille d'assurance générale 2017-2018 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la somme de 234 253 \$, taxes incluses.

## **ADOPTÉE**

# 2.4 Élections municipales 2017 – Rémunération du personnel électoral - Révision

CONSIDÉRANT l'élection municipale qui aura lieu le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités tout membre du personnel électoral doit recevoir une rémunération et que le conseil peut établir un tarif de rémunération ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une révision de la rémunération du personnel électoral pour être à jour ;

CONSIDÉRANT que le 8 juin 2017, le conseil a approuvé la grille de rémunération du personnel électoral pour les élections municipales du 5 novembre prochain;

CONSIDÉRANT la recommandation du Greffier / Président d'élection de modifier certains tarifs ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2017-09-14.173

D'APPROUVER le tarif révisé de rémunération du personnel électoral préparé par le président d'élection et daté du 8 septembre 2017.

## **ADOPTÉE**

## 2.5 <u>Versement d'aide financière – Divers organismes</u>

\* Avant la présentation des demandes d'aides financières, madame Micheline Groulx Stabile déclare avoir un intérêt direct ou indirect dans la demande d'aide pour le Club des Lions. Madame Groulx s'abstient de participer aux délibérations et de voter à l'égard de cette demande.



CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 7 septembre 2017;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Karine Gauthier Et unanimement résolu

#### 2017-09-14.174

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Club des Lions / pertes subies lors de l'inondation	1 170 \$
Légion Royale canadienne / soirée bénéfice	180 \$
Catholic Women's League/ soirée levée de fonds	235 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

## **ADOPTÉE**

## 2.6 <u>Désignation du maire à titre de célébrant de mariage civil</u>

CONSIDÉRANT les demandes adressées au bureau du maire pour la célébration de mariages civils ou d'unions civiles ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume Et unanimement résolu

## 2017-09-14.175

DE DEMANDER à la ministre de la justice du Québec que M. Denis Martin, maire, soit autorisé à célébrer des mariages civils ou des unions civiles.

## **ADOPTÉE**

## 3. <u>Comités, commissions, régie</u>

## 3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

Comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2017

## 4. Règlements municipaux

# 4.1 Règlement d'emprunt n°1600 – Modification de la clause de taxation (art.4)

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement n° 1600 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 139 661 \$ pour des travaux de drainage des eaux pluviales, de pavage et d'éclairage public de la rue « Place Fournier » ;

CONSIDÉRANT l'article 564 de la Loi sur les cités et villes ;



CONSIDÉRANT que l'article 4 s'intitule «Compensation pour un montant égal » ;

CONSIDÉRANT que l'article 4 du règlement n°1600 n'est pas complet ;

CONSIDÉRANT que la modification n'augmente pas la charge des contribuables du bassin de taxation composé des propriétés bénéficiant des travaux de la rue « Place Fournier » ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

#### 2017-09-14.176

DE MODIFIER le Règlement n°1600, intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 139 661 \$ pour des travaux de drainage des eaux pluviales, de pavage et d'éclairage public de rue sur la Place Fournier », par l'ajout, à l'article 4, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

«Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.»

## **ADOPTÉE**

### Administration

## 5. Finances

## 5.1 Dépôt de la liste des chèques émis - Août 2017

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2017 et montrant un total de :

> Fonds général:

2 125 955,97 \$

Fonds de dépenses en immobilisations :

8 932,01 \$

## 5.2 Remboursement d'obligations de la SOAE

CONSIDÉRANT que la Ville a des obligations série EJ de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) venant à échéance le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville a la possibilité de rembourser les obligations en totalité au montant de 137 834,28 \$;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

## 2017-09-14,177

D'ACQUITTER le solde en capital non amorti des obligations série EJ de la Société québécoise d'assainissement des eaux, pour un montant de de 137 834,28\$.



DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

## **ADOPTÉE**

#### 6. Ressources humaines

## 6.1 Signature de lettres d'entente avec le syndicat des cols blancs -SCFP-1620-2017-06 et 1620-2017-07 - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes à prestation déterminées du secteur municipal, RLRQ. Chapitre S-2.1.1 (ci-après Loi RRSM) qui oblige les parties à revoir les coûts du régime ;

CONSIDÉRANT que les parties se sont initialement entendues à cet effet dans la lettre d'entente 1620-2016-03 signée le 28 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que certaines précisions apportées suite à la signature de l'Entente initiale ont fait en sorte que certaines des modalités de l'entente devraient être modifiées ou clarifiées;

CONSIDÉRANT la recommandation de Julie Guindon, Trésorière et Directrice des finances, datée du 5 septembre 2017;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2017-09-14.178

DE SIGNER avec le Syndicat des cols blancs, section locale 1620, les lettres d'entente n°1620-2017-06 et n°1620-2017-07; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

## **ADOPTÉE**

## 6.2 Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus -SCFP-985-2017-001

CONSIDÉRANT que la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes à prestation déterminées du secteur municipal, RLRQ. Chapitre S-2.1.1 (ci-après Loi RRSM) qui oblige les parties à revoir les coûts du régime ;

CONSIDÉRANT que les parties se sont initialement entendues à cet effet dans la lettre d'entente 985-2016-01 signée le 28 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que certaines précisions apportées suite à la signature de l'Entente initiale ont fait en sorte que certaines des modalités de l'entente devraient être modifiées ou clarifiées;

CONSIDÉRANT la recommandation de Julie Guindon, Trésorière et Directrice des finances, datée du 5 septembre 2017;



IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

2017-09-14.179

DE SIGNER avec le Syndicat des cols bleus, section locale 985, la lettre d'entente n°985-2017-001; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

## **ADOPTÉE**

## 6.3 Lettre d'entente avec les cadres -2017-01-CADRE

CONSIDÉRANT que la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes à prestation déterminées du secteur municipal, RLRQ. Chapitre S-2.1.1 (ci-après Loi RRSM) qui oblige les parties à revoir les coûts du régime ;

CONSIDÉRANT que les parties se sont initialement entendues à cet effet dans la lettre d'entente 2016-01-CADRE signée le 29 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que certaines précisions apportées suite à la signature de l'Entente initiale ont fait en sorte que certaines des modalités de l'entente devraient être modifiées ou clarifiées;

CONSIDÉRANT la recommandation de Julie Guindon, Trésorière et Directrice des finances, datée du 5 septembre 2017;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume Appuyé par madame Manon Robitaille Et unanimement résolu

2017-09-14.180

DE SIGNER avec les cadres, la lettre d'entente n° 2017-01-CADRE; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

#### **ADOPTÉE**

## 6.4 Confirmation de permanence - Surintendant aux Travaux publics

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric St-Jacques a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que son poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Julie Guindon, Trésorière et Directrice des finances, datée du 8 septembre 2017;



IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume Et unanimement résolu

2017-09-14.181

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Éric St-Jacques, à titre d'employé-cadre permanent, au poste de surintendant aux Travaux publics.

## **ADOPTÉE**

## 6.5 Mesure disciplinaire pour l'employé n° 3104086

CONSIDÉRANT qu'une sanction disciplinaire doit être imposée à un employé;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier Appuyé par madame Manon Robitaille Et unanimement résolu

2017-09-14.182

DE SUSPENDRE sans traitement pour une durée de 16 jours ouvrables, soit l'équivalent de 4 semaines de travail, l'employé n° 3104086 ;

## **ADOPTÉE**

## 6.6 Nomination - poste 24h et moins à la bibliothèque

CONSIDÉRANT le poste de commis à la bilbliothèque régulier à temps partiel moins de 24 heures laissé vacant suite à la démission d'une employée :

CONSIDÉRANT que ce poste est maintenue dans le budget d'opération à la bibliothèque ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume Et unanimement résolu

2017-09-14.183

DE CONFIRMER la nomination de Madame Valérie Schiltz au poste de commis à la bibliothèque, statut régulier à temps partiel moins de 24 heures et ce, en date du 18 septembre 2017.

#### <u>ADOPTÉE</u>

## 6.7 <u>Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général</u>

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

## Service aux citoyens

## 7. <u>Urbanisme</u>

## 7.1 Demandes d'approbation de PIIA



CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

## IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

## 2017-09-14.184

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
<b>A</b> )	25. 13° avenue (1 606 755)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0411 pour le projet de rénovation intérieure et changement du revêtement extérieur d'un bâtiment résidentiel isolé de 2 étages. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de type juste du pin et des parements de panneaux en HPL de 2 couleurs différentes. Les faces latérales et arrière sont recouvertes des mêmes revêtements que la façade principale. Les portes, les fenêtres, les moulures, les solins et le coin des fenêtres sont de couleur noire.
B)	642, rue Kelly (1 603 627)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-00633 pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage du côté gauche de la maison existante. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un revêtement de briques de couleur blanche et un déclin de canexel couleur sierra. Le côté à gauche et l'arrière sont d'un revêtement d'aluminium couleur blanc pareil à l'existant
C)	261, 6° Avenue (6 131 408)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-00758 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un revêtement de briques de couleur raven, d'un déclin James Hardy de couleur érable argenté. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle couleur storm gris orageux. Le revêtement de toiture s'harmonisera avec le reste des revêtements extérieurs.
D)	259, 6° Avenue (6 131 409)	D'approuver la demande de PIIA n°2017- 00757 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un revêtement de briques de couleur gris nuancé et un déclin de canexel couleur



		grain de café. Les faces latérale et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle beige. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur assortie et la toiture à 4 versants est en bardeaux d'asphalte nuancé de gris et noir.
E)	312, 6° Avenue (5 909 276)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-00774 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un revêtement de briques de couleur royal grey, du canexel de couleur cèdre et de l'aluminium ondulé noir. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle de couleur flastone standard mitten.
F)	264, 19° Avenue (6 150 505)	D'approuver la demande de PIIA n°2017- 00775 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un parement de briques de brampton raven et un déclin de fibro-ciment James Hardy grain de café et fibro-ciment James Hardy couleur noir entre les 2 fenêtres ge. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle de couleur stratrus.
G)	239, 8° Avenue (1 606 156)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-00779 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un revêtement de bois de type Maibec, de pierres de type permacon et d'aluminium de type bois de couleur noyer noir. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement d'aluminium et la toiture est en bardeaux d'asphalte d'une couleur qui s'harmonisera avec le reste du bâtiment. Toutefois, le permis est conditionnel à la modification au règlement de zonage et spécifiquement à la grille de la zone R1-23.

## <u>ADOPTÉE</u>

## 8. <u>Travaux publics</u>

# 8.1 Adjudication de contrat pour la fourniture de sable abrasif saison 2017-2018 avec option de renouvellement (GT2017-022)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le la fourniture de sable abrasif ;

CONSIDÉRANT que les deux plus bas soumissionnaires conformes sont ;



Fournisseurs	Montant
Transport René Boucher Ltée.	35 161,76 \$
Brunet & Brunet inc.	31 098,44 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint de la Gestion du Territoire, en date du 29 août 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Karine Gauthier Et unanimement résolu

#### 2017-09-14.185

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de sable abrasif à *Brunet & Brunet inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 31 098,44 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2017-022). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.331.00.622.

## <u>ADOPTÉE</u>

# 8.2 Adjudication de contrat pour les travaux mécaniques pour la mise à niveau de la station de pompage de la 11<sup>e</sup> avenue (GT2017-018)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux mécaniques pour la mise à niveau de la station de pompage de la 11e avenue;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	. Montant
Brébeuf Mécanique de Procédé inc.	48 410 ,22 \$
Groupe Mécano inc.	50 707 ,05 \$
Norclair inc.	70 313 ,19 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint de la Gestion du Territoire, en date du 5 septembre 2017 ;

## IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

## 2017-09-14.186

D'ACCORDER le contrat pour les travaux mécaniques pour la mise à niveau de la station de pompage de la 11° avenue, à Brébeuf Mécanique de Procédé inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 48 410,22 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2017-018). Le contrat est à prix unitaire.

DE FINANCER cette dépense à même le fond de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

#### <u>ADOPTÉE</u>



8.3 Adjudication de contrat pour les travaux électriques et d'automatisation pour la mise à niveau de la station de pompage de la 11e avenue (GT2017-019)

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux électriques et d'automatisation pour la mise à niveau de la station de pompage de la 11e avenue ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseur	Montant
Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	34 837,42 \$
Automation R.L. inc.	36 792,00 \$
Lavytech électrique inc.	64 485,42 \$

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 5 septembre 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier Appuyé par monsieur Michel Mendes Et unanimement résolu

2017-09-14.187

D'ACCORDER le contrat les travaux électriques et d'automatisation pour la mise à niveau de la station de pompage de la 11e avenue à Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 34 837,42 \$ incluant les taxes, selon le bordereau de soumission de l'appel d'offres GT2017-019. Le contrat est à prix unitaire.

DE FINANCER cette dépense à même le fond de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

## ADOPTÉE

8.4 Adjudication de contrat pour les travaux d'étanchéisation de la station de pompage de la 11<sup>e</sup> avenue (GT2017-020)

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'étanchéisation de la station de pompage de la 11e avenue;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseur	Montant
PSM Technologies inc.	50 505,29 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	66 110,63 \$

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 5 septembre 2017 ;



IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Manon Robitaille Et unanimement résolu

2017-09-14.188

D'ACCORDER le contrat pour les travaux d'étanchéisation de la station de pompage de la 11e avenue à *PSM Technologies inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 50 505,29 \$ incluant les taxes, selon le bordereau de soumission de l'appel d'offres GT2017-020. Le contrat est à prix unitaire.

DE FINANCER cette dépense à même le fond de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

#### **ADOPTÉE**

8.5 Rejet des soumissions - Contrat pour le réaménagement de stationnements municipaux sur la 8e avenue et le chemin du Grand-Moulin (GT2017-021)

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement de stationnements municipaux sur la 8e avenue et le chemin du Grand-Moulin et que quatre (4) entreprises ont été invité à soumissionner;

CONSIDÉRANT que la nature et l'ampleur du projet ont été modifié ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 6 septembre 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2017-09-14.189

DE REJETER toutes les soumissions de l'appel d'offres pour le réaménagement de stationnements municipaux sur la 8<sup>e</sup> avenue et le chemin du Grand-Moulin (appel d'offres GT2017-021).

### **ADOPTÉE**

## 9. Loisirs et services communautaires

## 9.1 Porte ouverte « Viens essayer la ringuette »

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de promouvoir le sport qu'est la ringuette auprès des jeunes filles ;

CONSIDÉRANT que cela permettra également aux jeunes filles de pratiquer leur sport et de vivre une expérience enrichissante;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de ringuette de Deux-Montagnes, pour une gratuité d'une heure de glace lors de la journée Porte ouverte « Viens essayer la ringuette »;

IL EST



Proposé par madame Karine Gauthier Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume Et unanimement résolu

2017-09-14.190

D'ACCORDER à l'Association de ringuette de Deux-Montagnes, une gratuité d'une heure de glace, dans le cadre de la journée Porte ouverte « Viens essayer la ringuette », du mois de septembre 2017.

#### **ADOPTÉE**

## 9.2 <u>Versement d'aide financière - Athlètes de performance</u>

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 31 août 2017;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2017-09-14.191

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Flavie Lauzier, pour sa participation au Championnat international Cop Brands de cheerleading au Mexique en mai prochain;

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.719.00.991.

## **ADOPTÉE**

## 10. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h03. Dix citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h10.

\* Dépôt d'une pétition par M Jonathan Kouicem, demandant la plantation d'une haie de cèdres devant la station Larry-Cool.

## 11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.

Greffier et directeur des services juridiques